



ABONNEMENTS... Trois mois : 4 fr. 50 Six mois : 8 fr. Un an : 16 fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

Les annonces sont reçues directement au Bureau du Journal et dans toutes les Agences de Publicité.

Notre Nouveau Concours

Ce Concours a commencé le DIMANCHE 15 MAI... Facile, Simple, Attrayant... LES PRIX attribués aux gagnants sont tous importants.

Un GRAND PRIX de CINQ MILLE FRANCS EN ESPECES... Dix autres prix de CENT FRANCS EN ESPECES seront attribués aux DIX GAGNANTS suivants.

500 autres prix seront enfin distribués aux gagnants de ce NOUVEAU CONCOURS POUR Y PRENDRE PART.

L'Assassinat DE LA RUE DES OYERS... Chaque jour, dans ce feuilleton, nous imprimons UN SEUL MOT. Sur un tableau que nous mettrons à leur disposition, avant la fin du feuilleton, nos lecteurs auront à indiquer quels sont les mots SUPPRIMÉS AUX ENDROITS LAISSÉS EN BLANC dans le corps des feuilletons.

LE CONCOURS sera formé avant la fin du feuilleton... C'est alors que LES SOLUTIONS DEVRONT NOUS ETRE ENVOYÉES.

CONDITION TRÈS IMPORTANTE : Chaque tableau envoyé devra être accompagné des BONS DE CONCOURS que nous publions chaque jour en fin de feuilleton.

La Journée d'Hier... La Chambre a discuté l'interpellation du nationaliste Grosjean, sur la distribution, aux élèves d'une école, du Manuel d'Histoire de M. Hervé.

La rivalité entre l'amiral Alexieff et le général Kouroupatkine est arrivée à un état tellement aigu, que le tsar a réuni un conseil de guerre exceptionnel pour trancher leur différend.

L'ASSASSINAT DE LA RUE DES OYERS

DE LA RUE DES OYERS... PREMIERE PARTIE... VI Oscar Brucambille, premier acrobate du roi de Patagonie.

Brucambille ne paraissait qu'à de rares intervalles dans l'établissement. Il continuait ses voyages, mais sans s'écarter d'un certain rayon, pour être toujours averti à temps dans les circonstances qui nécessitent des ressources plus « décisives », que celles dont l'inexpérience de Delphine serait dépositaire.

Le Cour d'assises de la Savoie a entendu les derniers témoins du Crime d'Aix-les-Bains... Un incendie a détruit l'Opéra de Pétersbourg.

Le travail a cessé dans la plupart des usages d'Armentières-Houplines... Des incidents sont signalés... Vingt-deux garçons et fillettes ont été brutalement arrêtés et conduits à la prison de Lille.

LIBERTÉS SYNDICALES

Dans la pensée de l'homme qui la conçut, la loi de 1884 sur les syndicats professionnels n'eut pas d'autre but que de créer dans le chaos des volontés individuelles des organismes collectifs chargés de régulariser et d'aplanir les conflits du capital et du travail.

Cette mesure de sagesse gouvernementale fut aussi un acte de justice de la démocratie politique à l'égard des masses ouvrières qui avaient assuré son maintien par le nombre de leurs suffrages.

Les rudiments d'organisation, formés à grand-peine sous l'abri précaire d'une législation soupçonneuse et traçassière, allaient s'étendre et se ramifier en se fortifiant. Plus de sobresauts violents succédant à des périodes de torpeur profonde.

Dans les milieux ruraux, la proportion est infime : 16.000 syndiqués seulement sur une population prolétarienne de plus de 4 millions de personnes... 0,4 pour cent.

Comment expliquer cet échec partiel ? Faut-il mettre en première ligne l'hostilité patronale à laquelle la tendance syndicaliste s'est heurtée avec violence.

Comment expliquer cet échec partiel ? Faut-il mettre en première ligne l'hostilité patronale à laquelle la tendance syndicaliste s'est heurtée avec violence.

La conversation était générale, car ils se connaissaient presque tous lorsque la porte s'ouvrit tout à coup, et qu'un petit homme sec et mince, enfoui jusqu'au menton dans un canotier et dans un cache-nez, fit irruption dans la salle.

« Hé Sterckmann ! Voilà Sterckmann ! Bonjour Sterckmann ! Et cette chère santé ? » s'écrièrent simultanément plusieurs voix, avec une cordialité qui témoignait tout à fait en faveur du nouveau venu.

« Merci, pas mal et vous ? » reprit M. Sterckmann, qui, avec l'assistance du garçon, se débarrassait des triples vêtements qui le couvraient. Sapristi ! mes amis, quel froid de loup... et quelle faim de chasseur je vous apporte !

On a également objecté l'ingérence de la politique qui a fait perdre fréquemment de vue le côté pratique des choses.

Dans son lumineux et substantiel rapport sur les travaux de la Commission du Travail, M. Béchou met ces diverses raisons en lumière ; mais il a semblé à cette Commission que la raison principale de la faible expansion des syndicats réside dans le texte même de la loi qui, non contente de subir les entraves des articles 414 et 415 visant et menaçant les grèves, dose elle-même la liberté et la verse, pour ainsi dire, au compte-gouttes.

La loi nouvelle sur les syndicats professionnels élaborée par cette Commission abroge les articles 414, 415 et 416 du Code pénal et soumet au droit commun les actes de la grève.

La clause essentielle confère aux syndicats et aux unions de syndicats le droit « d'ester en justice et d'acquiescer sans autorisation, à titre gratuit ou onéreux, des biens meubles et immeubles ». Ils pourront posséder, dit l'article 5, les immeubles qui sont nécessaires à leurs bureaux, leurs réunions et à leurs bibliothèques, cours d'instruction professionnelle, collections, laboratoires, champs d'expériences, abris pour bestiaux, machines ou instruments, personnes du travail, ateliers d'apprentissage, hospices et hôpitaux.

Cette énumération partielle des possibilités de propriété n'est-elle pas suggestive ? C'est là vraiment le point de lumière, le centre de gravitation de cette loi qui ouvre à l'énergie corporative une carrière illimitée.

Le prolétariat français est, en tant que collectivité organisée, un des plus misérables de l'Europe. N'est-il pas presque partout à la merci des fluctuations de l'opinion publique qui, en s'incarnant çà et là dans des pouvoirs publics réactionnaires, peut le chasser des immeubles où il délire et lui rogner ou lui couper les vivres ?

La loi tend au prolétariat un appât nouveau qui doit l'inciter à joindre ses efforts pour en tirer force et profit.

« On ne cite pas de centenaire tombé en enfance, tous les hommes qui ont duré un siècle passent pour de beaux vieillards. L'on en vient volontiers à supposer qu'au-delà des limites normales de l'existence, il y a, sinon une seconde ju-

me, dans différentes directions, et, déjà équipés de façon à braver le froid, ils étaient seulement débarrassés de leurs lourds manteaux accrochés aux pèterres.

« D'autres venaient d'arriver après une tournée plus ou moins lointaine, et chacun d'eux avait en perspective quelques jours de repos, se dorlotaient déjà dans leurs robes de chambre et dans leurs pantoufles.

« Hé Sterckmann ! Voilà Sterckmann ! Bonjour Sterckmann ! Et cette chère santé ? » s'écrièrent simultanément plusieurs voix, avec une cordialité qui témoignait tout à fait en faveur du nouveau venu.

« Merci, pas mal et vous ? » reprit M. Sterckmann, qui, avec l'assistance du garçon, se débarrassait des triples vêtements qui le couvraient. Sapristi ! mes amis, quel froid de loup... et quelle faim de chasseur je vous apporte !

Choses du Jour

LE SERVICE DE DEUX ANS... Après quatre journées de discussion générale, la Chambre a voté, jeudi, l'urgence sur la proposition de loi relative à la réduction du service militaire à deux ans.

« Dix-neuf députés seulement, sur 521 votants, se sont prononcés contre l'urgence, et il nous est agréable de constater que, sauf MM. Barois, Bonie, Guillaud et Ribot qui se sont « courageusement » abstenus, tous les représentants du Nord et du Pas-de-Calais font partie de la majorité.

« Notre évolution militaire sera accomplie lorsque nous aurons remplacé l'armée permanente par les milices nationales.

« C'est précisément pour ne pas avoir une armée, dans le sens qu'on attache à ce mot, c'est-à-dire une armée ayant l'esprit militaire, que nous demandons, sans ambages, de supprimer l'armée permanente et d'armer la nation entière, de la rendre invincible au dedans et incapable de faire la guerre au dehors.

« Le socialisme s'en tient à cette doctrine ; et Jaurès l'a clairement expliquée dans l'éloquent discours qu'il a prononcé jeudi.

« Le Rappel » annonce que M. Henry Maret, qui vient de quitter le « Radical », comme on le sait, prendra, à partir du 15 juin, la rédaction en chef de l'ancien organe d'Auguste Valette.

Cà et Là

TROP VIEUX... Dans un hôpital anglais, un homme vient de se tuer qui avait une terrible raison de ne plus vouloir vivre : il avait écrit trois ans.

« On ne cite pas de centenaire tombé en enfance, tous les hommes qui ont duré un siècle passent pour de beaux vieillards. L'on en vient volontiers à supposer qu'au-delà des limites normales de l'existence, il y a, sinon une seconde ju-

me, dans différentes directions, et, déjà équipés de façon à braver le froid, ils étaient seulement débarrassés de leurs lourds manteaux accrochés aux pèterres.

« D'autres venaient d'arriver après une tournée plus ou moins lointaine, et chacun d'eux avait en perspective quelques jours de repos, se dorlotaient déjà dans leurs robes de chambre et dans leurs pantoufles.

« Hé Sterckmann ! Voilà Sterckmann ! Bonjour Sterckmann ! Et cette chère santé ? » s'écrièrent simultanément plusieurs voix, avec une cordialité qui témoignait tout à fait en faveur du nouveau venu.

nessé, au moins un été de la Saint-Martin dont les journées sont uniformément tièdes et ensolillées, sans brusques sautes de vent, sans orages ni tempêtes.

« Si la majorité des mortels enlève les vieillards d'une sollicitude toujours en éveil, il y aurait quelque hypocrisie à ne pas se souvenir du mot si humain de cette petite-fille de centenaire qui, dans une minute d'expansion, s'écriait en parlant de l'aïeul :

« Il n'y a pas à dire, c'est un vieux bien gaillard et fort plaisant. Mais il y a bien des moments où il nous gêne un peu. Pensez donc ! Il a soixante ans de plus que mon mari et j'ai soixante-six ans de moins que lui ! »

« Aussi s'explique-t-on que le centenaire anglais ait mis fin à ses jours en murmurant avec résignation : « J'ai trop vécu ; place aux autres ! » Il s'était sans doute aperçu que les histoires de son jeune temps n'intéressaient plus, ceux qui l'entouraient et aussi qu'il voulait les suivre avec ses jambes usées, il les mettait fortement en retard. Sans compter qu'à durer tant d'années, quand les mœurs sont si changeantes et les modes si éphémères, on doit souffrir parfois d'être si souvent dérangés des petites habitudes bonnes ou mauvaises, mauvaises surtout.

NOS DÉPÊCHES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS... Paris, 3 juin. — La séance est ouverte à 2 heures 20, sous la présidence de M. BRISSON.

« On vote l'urgence et le renvoi à la commission des deux projets de résolutions suivants de M. Hubbard :

« La Chambre, en présence de la résolution du Congrès des Etats-Unis d'Amérique, par laquelle ce corps invite cordialement les membres de l'Union interparlementaire pour l'arbitrage international, à tenir leur assemblée générale dans cette contrée, et la communication par laquelle le président des Etats-Unis joint son invitation à celle du Parlement américain, invite le gouvernement à prendre des mesures nécessaires pour faciliter l'acceptation, par les membres du Parlement français, de l'invitation cordiale de la République des Etats-Unis d'Amérique. »

« La Chambre adopte le projet relatif à l'exonération des sucres employés en brasserie ; et le projet exemptant de l'impôt les sucres employés à l'alimentation du bétail.

Interpellation Nationaliste

L'histoire de France de M. Hervé... M. GROSJEAN a la parole pour développer son interpellation sur la distribution faite à ses élèves par l'instituteur de Morleau de l'histoire de M. Hervé.

« La neutralité de l'école, dit-il, devrait être toujours respectée. Jules Ferry la recommandait instamment sur toutes ses circulaires. Elle ne devait jamais être violée. Or, Morleau, en distribuant aux élèves le Manuel d'histoire de M. Hervé, est ancien professeur dont vous connaissez les singulières théories.

« On ne cite pas de centenaire tombé en enfance, tous les hommes qui ont duré un siècle passent pour de beaux vieillards. L'on en vient volontiers à supposer qu'au-delà des limites normales de l'existence, il y a, sinon une seconde ju-

me, dans différentes directions, et, déjà équipés de façon à braver le froid, ils étaient seulement débarrassés de leurs lourds manteaux accrochés aux pèterres.

Pelle République, entre les instituteurs, au sujet du meilleur livre d'histoire. Ce concours a été l'affirmation des doctrines internationalistes, et le rapporteur de la commission a classé par ordre d'un ancien ministre de l'instruction publique, M. Dupuy, qui était un empêcheur.

« L'école laïque appelle les officiers, des officiers novateurs ; l'avenir social dit : « Le drapeau est une loque, un japon, n'y croyez pas. »

« M. MILLEVOYE. — Les applaudissements de M. Jaurès seront à l'officiel.

« M. GROSJEAN. — Dans un autre article, il est dit que l'alliance franco-russe doit être considérée comme nulle et non avenue, tant qu'elle n'aura pas été ratifiée par le Parlement et en conséquence pas réservées de ne pas se rendre aux convocations, tant que le traité ne sera pas communiqué au Parlement. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

« M. GROSJEAN. — On ne peut tolérer la propagande antipatriotique que le Parlement a voulu puiser tenir au Parlement un langage et qu'on s'efforce de tenir au dehors sur les Bourses de travail.

Discours de M. Buisson

M. BUISSON dit que l'expression a été certainement dépassée la pensée quand M. Grosjean nous a demandé de défendre la politique des instituteurs. C'est bien un procès de tendance à avoir témoigné des sentiments antipatriotiques.

« En somme, il a soulevé deux questions : la question des livres, la question des personnes. Sur la première, il ne faut pas qu'on se remette à l'ère de la loi de 1870, le principe était que le choix des livres à introduire dans les écoles publiques appartenait au conseil supérieur de conseil supérieur de l'instruction publique.

« Quant aux personnes, M. Grosjean a dit que nous exagérions les droits individuels des maîtres. Or, la Déclaration des droits de l'homme (art. 10) que les professeurs, en tant que citoyens, jouissent de tous les droits et de toutes les libertés de citoyens.

Discours de M. Gauthier

M. GAUTHIER (de Clagny) dit qu'il s'agit de savoir si les pouvoirs publics vont assister impuissants à la tentative de mainmise par les collectivistes et les antimilitaristes sur les instituteurs.

« Le ministre peut-il laisser faire, dans les rangs des instituteurs, une propagande comme celle-ci ? Pour M. Buisson, les maîtres ont le droit de tout distribuer des adieux et des poignées de main.

« De leur côté les arrivants avaient à composer leur carnet, à préparer les comptes qu'ils auraient à rendre le lendemain matin, à leurs patrons respectifs ; si bien que, peu à peu, tout le monde avait quitté la salle, et que Sterckmann se trouva seul avec le feu et le souper, deux compagnons qui ne témoignent pas que d'avoir leur prix en ce moment.

« Sterckmann qui était arrivé l'estomac dans les talons, achevait de le faire remonter à sa place habituelle, lorsque Pierre introduisit un nouveau personnage qui, à la vue du voyageur de commerce, parut contrarié.